

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation : 03/06/2021  
Conseillers élus : 10

Séance du : 10/06/2021  
Présents : 9

Date d'affichage : 18/06/2021  
Votants : 10

L'an deux mil vingt et un et le dix du mois de juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Bruno LACORNE, Christian BALIGAND, Marie-Dominique DELORME, Lucie MORAILLON, Bastien ROUX, Catherine FASSEUR, Pierre LIONET.

Était excusé : Nicolas GUILLAUME représenté par Christian BALIGAND

A été désigné secrétaire de séance : Olivier LORNE

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 15 avril 2021, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (EPAGE) DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE**

M. le Maire expose que le Conseil communautaire de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) a décidé le 4 février dernier d'approuver la création de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ; de transférer à l'EPAGE du bassin versant de la Grosne la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter de sa création ; d'approuver le périmètre d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne.

Cette décision a été prise à la suite de la procédure engagée, par le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée, de création ex-nihilo d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) sur le bassin versant de la Grosne afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE, et a délimité le périmètre d'intervention de cet établissement qui concerne 6 EPCI-FP dont la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

Aujourd'hui il est demandé au Conseil municipal de se positionner à son tour sur cette création.

Compte tenu de la complexité de ce dossier, qui empêche le Conseil de se prononcer en pleine connaissance de cause,

Compte tenu des questions qui se posent notamment en termes de contraintes pour les agriculteurs ; et la probable création de nouvelles taxes...

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'AJOURNER son vote sur la création de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ainsi que tout transfert correspondant,

- DE DEMANDER à Rémy MARTINOT, Vice-Président en charge de l'assainissement et de l'urbanisme à la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB), de venir expliquer le dossier et répondre aux questions à l'occasion de la prochaine séance du Conseil municipal.

### **DEVIS POUR DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT**

M. le Maire présente un devis de la SAS Martinot Daniel et Fils – Travaux Publics de Bussière pour la réalisation de travaux de terrassement sur le chemin communal desservant le tènement de Mme PEREIRA.

Le devis comprenant le décapage, la mise en œuvre de géotextile et la fourniture de graves s'élève à 5 713,38 € TTC.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- DE DONNER un avis favorable à la réalisation de ces travaux de terrassement par la SAS Martinot Daniel et Fils – Travaux Publics de Bussière, selon le devis susmentionné.

### **DEVIS POUR CRÉATION D'UN WC POUR LA SALLE COMMUNALE**

M. le Maire présente un devis de l'entreprise Sébastien Taché – à Buffières - pour la création d'un WC (pose d'une cloison et d'un bloc porte ainsi que l'aménagement pour l'évacuation et l'arrivée d'eau pour le lave-linge).

Le devis comprenant les matériaux (WC, robinets, cloison, siphon, cuivres, pipe ...), ainsi que la peinture et la main d'œuvre s'élève à 1276,68 € TTC.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- DE DONNER un avis favorable à la réalisation de ces travaux de création de WC par l'entreprise Sébastien Taché à Buffières, selon le devis susmentionné.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie : les lundis et jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- La distribution des plaques des numéros des maisons pour l'adressage aura lieu en mairie : les samedis 19 juin de 10h00 à 13h00 et 26 juin de 13h00 à 16h00.
- La réalisation des travaux d'installation de la fibre qui étaient prévus pour fin 2023 ont finalement été avancés pour la fin de l'année 2021, début 2022 en raison d'un changement de prestataire du Conseil départemental.
- La course cycliste « Le Circuit de Saône-et-Loire » passera sur la Commune le 26 juin à 12h25.

- Les propriétaires du lotissement « Le Clos du Bois » ont formulé une nouvelle demande de rétrocession des parties communes de leur lotissement. Après débat, il est convenu qu'une délégation du lotissement sera reçue lors de la prochaine séance du Conseil municipal fixée au 9 septembre 2021.
  
- L'enquête publique portant sur l'élaboration du PLUi aura lieu du lundi 28 juin au vendredi 30 juillet 2021.  
Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à Tramayes, Pierreclos et Trambly aux dates et heures affichées en mairie et diffusée dans le JSL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 9 septembre 2021 à 19h00.